

La version française de l'entente de licence se trouve à la suite de la version anglaise. / The French version of the license agreement can be found after the English version.

Licence agreement

between

His Majesty the King in Right of Canada, as represented by the Minister of Fisheries, Oceans and the Canadian Coast Guard (the “Crown”), minister responsible for the Canadian Hydrographic Service (“CHS”)

and

The “User”, being the person or company who executes this Licence Agreement online or otherwise accesses and/or uses the data

(Collectively the “Parties”)

Regarding the acquisition, access to and use of CHS data

PREAMBLE

WHEREAS CHS collects data and organizes it under a format that enables the User to use the data (the “Data”);

WHEREAS the carriage and use of nautical charts and publications by vessels is regulated by Division 6 of the *Navigation Safety Regulations, 2020*, made under the authority of the *Canada Shipping Act, 2001*;

WHEREAS the Data must not be used for the purpose of navigation;

WHEREAS the Crown owns the copyright in the Data;

AND WHEREAS CHS wishes to allow the User to use the Data under the conditions stated in this Licence Agreement,

CHS AND THE USER AGREE TO THE FOLLOWING CONDITIONS:

- 1) The Preamble forms part of this Licence Agreement.
- 2) This is a non-exclusive licence agreement between CHS and the User for the acquisition, access to and use of the CHS Data.
- 3) The copyright in the Data remains the property of the Crown and is administered solely by CHS and shall not be sold, licensed, leased, assigned or given to a third party.
- 4) The User acknowledges that the Data and any Derivative Products do not meet the chart carriage requirements of the *Navigation Safety Regulations, 2020* under the *Canada Shipping Act, 2001*.
- 5) The Data shall not be used for navigation or other legal purposes, unless CHS has provided prior written approval.
- 6) CHS does not warrant or guarantee the accuracy, completeness or currency of the Data for any specific use.

- 7) The User acknowledges that the Data reflects the conditions observed at the time of collection, and that these conditions may change.
- 8) When the Data is further defined by metadata, the User must take this metadata into consideration.
- 9) CHS does not guarantee that the software and technologies employed by the User are compatible with the Data and the CHS website. It is the responsibility of the User to ensure compatibility.
- 10) CHS does not provide any technical support to the User.
- 11) The User shall regularly monitor the CHS website for important information and notices relevant to this Licence Agreement.
- 12) The User has the right to use, reproduce and distribute the Data, and to manufacture or cause to be manufactured and sell or license, or cause to be sold or licensed, files, products or publications which derive from or incorporate or by any other means use the Data, in whole or in part (“Derivative Product”), and to sub-license the right to use and reproduce the Data, **PROVIDED**:
 - i. the Data shall not be used in the purpose of producing Derivative Products for navigation;
 - ii. the User acknowledges CHS as the copyright holder of the Data on all reproductions of the Data;
 - iii. where any of the Data is contained within a Derivative Product, the User includes in a prominent location on such Derivative Product the following notice:

“This product does not meet the requirements of the *Navigation Safety Regulations, 2020* under the *Canada Shipping Act, 2001* and must not be used for navigation.

This is a product of [*insert User's corporate name*] and contains intellectual property (Data) of the Canadian Hydrographic Service of the Department of Fisheries and Oceans. The copyright in the Data is and remains the property of His Majesty the King in Right of Canada and shall not be sold, licensed, leased, assigned or given to a third party.

The incorporation of the Data in this product does not constitute an endorsement or an approval of this product by the Canadian Hydrographic Service, the Department of Fisheries and Oceans or His Majesty the King in Right of Canada.”
- 13) The User shall have no recourse and no claim whatsoever against the CHS or any of its ministers, public servants and agents whether by way of any suit or action or other, for any loss, liability, damage or cost that the User may suffer or incur at any time, by reason of the User's possession, transformation and/or use of the Data.
- 14) The Crown shall not be under any liability to the User or to any other party in any way whatsoever for destruction, damage, delay or any other matters of any nature whatsoever arising out of power outages, computer failure, war, rebellion, civil commotion, strikes, lock-outs, industrial disputes, fire explosion, earthquake, acts of God, flood, drought, bad weather, or the unavailability of services or Data.
- 15) This Licence Agreement comes into effect at the date the User confirms acceptance by clicking “I Agree” or otherwise accesses and/or uses the Data and remains in effect until the date it is terminated unilaterally by CHS through a public notice posted on the CHS website.
- 16) All restrictions on the use of the Data set out in this Licence Agreement survive termination.

- 17) The User shall destroy all the User's copies of the Data within 15 days of termination.
- 18) The Parties shall attempt to resolve any disputes regarding the interpretation or implementation of this Licence Agreement first by discussion, consultation, negotiation, or mediation, and if those are unsuccessful, by arbitration in accordance with the provisions of the federal Commercial Arbitration Act as amended from time to time, prior to filing any legal action in court.
- 19) The law applicable to this Licence Agreement is the law applicable in the Province of Ontario, Canada.
- 20) If legal actions are required, the forum shall be the Federal Court of Canada.

Director General, Canadian Hydrographic Service and Hydrographer General of Canada
e-mail: chsinfo@dfo-mpo.gc.ca

Accord de licence

entre

Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne (la « Couronne »), ministre responsable du Service hydrographique du Canada (« SHC »)

et

L'« **Utilisateur** », c'est-à-dire la personne ou l'entreprise qui exécute le présent Accord de Licence en ligne ou qui accède à ou utilise les données d'une toute autre manière

(Collectivement les « Parties »)

Sur l'acquisition, l'accès et l'utilisation des données du SHC

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE le SHC recueille des données et les organise dans un format qui permet à l'Utilisateur de les utiliser (les « Données »);

ATTENDU QUE la garde à bord et l'utilisation des cartes marines et des publications nautiques par les navires sont régies par la Section 6 du *Règlement de 2020 sur la sécurité de la navigation*, pris en vertu de la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*;

ATTENDU QUE les Données ne doivent pas être utilisées à des fins de navigation;

ATTENDU QUE le Couronne détient les droits d'auteur sur les Données;

ET ATTENDU QUE le SHC souhaite permettre à l'Utilisateur d'utiliser les Données aux conditions mentionnées dans le présent Accord de Licence,

LE SHC ET L'UTILISATEUR ACCEPTENT LES CONDITIONS SUIVANTES :

- 1) Le préambule fait partie du présent Accord de Licence.
- 2) Ceci est un Accord de Licence non exclusive entre le SHC et l'Utilisateur sur l'acquisition, l'accès aux, et l'utilisation des Données du SHC.
- 3) Les droits d'auteur sur les Données appartiennent et restent la propriété de la Couronne et sont administrés exclusivement par le SHC et ne doivent pas faire l'objet d'une vente, d'une licence, d'une location, d'une cession ou d'un don à un tiers.
- 4) L'Utilisateur reconnaît que les Données et tous les Produits dérivés ne sont pas conformes aux exigences du *Règlement de 2020 sur la sécurité de la navigation* sous la *Loi sur la marine marchande du Canada (2001)*.
- 5) Les Données ne doivent pas être utilisées à des fins de navigation ni dans un autre but juridique, sauf avec l'accord écrit préalable du SHC.
- 6) Le SHC ne garantit ni l'exactitude ni l'intégralité ou la fiabilité des Données en vue d'une utilisation particulière.
- 7) L'Utilisateur reconnaît que les Données reflètent les conditions au moment de la collecte, et que ces conditions peuvent changer.

- 8) Quand les Données sont définies plus en détail par des métadonnées, l'Utilisateur doit prendre celles-ci en considération.
- 9) Le SHC ne garantit pas que les logiciels et technologies employés par l'Utilisateur sont compatibles avec les Données et le site Web du SHC. Il revient à l'Utilisateur de s'assurer qu'il y a compatibilité.
- 10) Le SHC ne fournit aucun support technique à l'Utilisateur.
- 11) L'Utilisateur doit consulter régulièrement le site Web du SHC pour obtenir des informations et des avis importants pertinents au présent Accord de Licence.
- 12) L'Utilisateur a le droit d'utiliser, de reproduire et de distribuer les Données, et de fabriquer ou de faire fabriquer et vendre ou concéder sous licence ou faire vendre ou concéder sous licence, des fichiers, produits ou publications qui dérivent de, incorporent ou utilisent de quelque autre façon les Données, en tout ou en partie (« Produit dérivé »), et octroyer des sous-licences accordant le droit d'utiliser et de reproduire les Données, **À LA CONDITION QUE :**
 - i. Les Données ne doivent pas être utilisées dans le but de produire des Produits dérivés destinés à la navigation;
 - ii. L'Utilisateur reconnaît que le SHC est le titulaire des droits d'auteur sur les Données à l'égard de toutes leurs reproductions;
 - iii. Lorsque l'Utilisateur crée un Produit dérivé à partir des Données, l'Utilisateur doit inclure l'avis suivant dans un endroit bien en vue sur ce Produit dérivé:

« Ce produit ne répond pas aux exigences du *Règlement de 2020 sur la sécurité de la navigation* sous la *Loi sur la marine marchande du Canada (2001)* et, par conséquent, ne peut pas être utilisé pour la navigation.

Ceci est un produit de [*inscrire la dénomination sociale de l'Utilisateur*] et contient des données provenant du Service hydrographique du Canada (SHC) du ministère des Pêches et Océans. Les droits d'auteur sur les données sont et demeurent la propriété de Sa Majesté le Roi du chef du Canada et ne doivent pas être vendus, concédés sous licence, loués, cédés ou donnés à un tiers.

L'incorporation de ces données dans ce produit ne constitue aucunement une approbation du produit par le Service hydrographique du Canada, le ministère des Pêches et des Océans ou Sa Majesté le Roi du chef du Canada. »
- 13) L'Utilisateur n'a aucun recours et aucune réclamation que ce soit contre le SHC, Sa Majesté le Roi du chef du Canada, ses ministres, fonctionnaires et/ou mandataires, que ce soit par le biais d'une poursuite ou d'une action ou autre, pour toute perte, responsabilité, dommage ou coût que l'Utilisateur peut subir ou encourir, en raison de la possession, de la transformation et/ou de l'utilisation des Données par l'Utilisateur.
- 14) La Couronne n'assume aucune responsabilité envers l'Utilisateur ou envers toute autre partie de quelque manière que ce soit pour la destruction, les dommages, les retards ou toute autre situation de quelque nature que ce soit découlant d'une panne d'électricité, d'une panne d'ordinateur, d'une guerre, d'une rébellion, d'une agitation civile, d'une grève, d'un lock out, d'un conflit de travail, d'un incendie, d'une explosion, d'un tremblement de terre, d'une catastrophe

naturelle, d'une inondation, d'une sécheresse, du mauvais temps ou de la non disponibilité des services ou des Données.

- 15) Le présent Accord de Licence entre en vigueur à la date à laquelle l'Utilisateur confirme son acceptation en cliquant sur « J'accepte » ou utilise et/ou accède de quelque manière que ce soit aux Données et demeure en vigueur jusqu'à ce qu'il soit résilié unilatéralement par le SHC au moyen d'un avis public affiché sur le site Web du SHC.
- 16) Toutes les restrictions concernant l'utilisation des Données énoncées dans le présent Accord de Licence demeurent en vigueur après la résiliation.
- 17) L'Utilisateur doit détruire toutes les copies des Données en sa possession dans les 15 jours suivant la résiliation de l'Accord de Licence.
- 18) Les Parties tenteront de résoudre tout différend concernant l'interprétation ou la mise en œuvre du présent Accord de Licence d'abord par la discussion, la consultation, la négociation ou la médiation, et si ceux-ci échouent, par arbitrage conformément aux dispositions de la Loi sur l'arbitrage commercial du Canada telle que modifiée de temps en temps, avant de déposer toute action en justice devant les tribunaux.
- 19) Le droit applicable au présent Accord de Licence est le droit applicable dans la province de l'Ontario, au Canada.
- 20) Si des actions en justice sont nécessaires, le forum est la Cour fédérale du Canada.

Directeur(trice) général(e), Service hydrographique du Canada et hydrographe général du Canada
Courriel : chsinfo@dfo-mpo.gc.ca